



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°270 du 7 juillet 2017

Conseil Syndical National

27 juin 2017

- Rapport au CSN
- CSN 27 juin 2017
 - Ordre du jour et votes
- Appel du CSN du SNTRS-CGT du 27 juin 2017

Rapport au CSN

Par Josiane Tack

L'actualité en cette fin juin 2017 est très chargée, cependant je ne peux passer sous silence ce qui se passe dans le nord de la France en matière de traitement des réfugiés sur notre territoire.

À Calais, huit mois après le démantèlement du bidonville, 500 à 600 réfugiés errent toujours, malmenés par la police. Leur survie dépend entièrement des associations qui leur fournissent nourriture et vêtements. La préfecture fait tout pour empêcher la distribution de repas le midi, au nom de « l'ordre public » et de « la sécurité ». Le Défenseur des droits dénonce la traque que subissent des réfugiés qui sont même privés d'eau. Cette situation inhumaine se déroule au XXI^e siècle en France. Hier, le tribunal administratif de Lille a donné en partie raison aux onze associations qui avaient saisi par référé la justice pour demander l'arrêt des "entraves" à la distribution de nourriture aux quelques 400 à 600 réfugiés qui errent dans Calais. Mais Natacha Bouchart, maire de Calais, refuse de s'y plier.

Si les droits humains les plus élémentaires sont bafoués à Calais. Nos droits de citoyens sont aussi malmenés dans le cadre de l'état d'urgence. Un projet de loi prorogeant l'application de la loi « n° 55-385 » relative à l'état d'urgence vient d'être déposé au Sénat, ainsi qu'un projet de loi « renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme », présenté jeudi 22 juin en conseil des ministres pour permettre une « sortie maîtrisée » de l'état d'urgence, à en fait prévu de la pérenniser partiellement. Rappelons que l'état d'urgence a été adopté le 26 novembre 2015 et est prorogé depuis. Tous les contrôles effectués ont permis de dégager des abus sur les mesures ordonnées dans le cadre de l'état d'urgence et en particulier des entraves aux libertés syndicales.

Le rapport d'Amnesty international alerte sur le droit de manifester menacé en lien avec les mesures de l'état d'urgence. Les chiffres sont très significatifs : 155 manifestations interdites en 18 mois, 639 mesures individuelles d'interdictions de manifester, 1000 blessés lors des manifestations à Paris. L'état d'urgence permet bien de restreindre la liberté de manifester.

Le conseil constitutionnel a déclaré, le 9 juin dernier, suite à une plainte, les interdictions de séjour anticonstitutionnelles. Cette mesure phare de l'état d'urgence a permis 639 interdictions de manifester.

S'il est grand temps d'en finir avec cet état d'urgence en rien efficace pour la lutte contre le terrorisme, il est tout aussi contestable de vouloir inscrire dans le droit commun les mesures restrictives de libertés prévues jusqu'ici dans l'état d'urgence.

L'UFSE a sorti un communiqué sur ce sujet dans lequel elle affirme que « nous acceptons encore moins le projet de loi sur la sécurité intérieure présenté au conseil des ministres. Ce que propose ce projet de loi fait du régime d'exception la règle, conforte le règne de l'arbitraire et les préfets dans leurs « super pouvoirs », sans contrôle réel du juge judiciaire. ».

Il est significatif que l'institution judiciaire ait été laissée à l'écart de ce projet de loi.

Des privations de liberté pourraient concerner toute « personne » dont « il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement » constitue « une menace d'une particulière gravité pour la sécurité et l'ordre publics ». Ce ne serait donc pas sur la base d'actes mais d'un « comportement » que des privations de liberté pourraient être décidées. Celles-ci pourront, comme elles l'ont déjà été, être utilisées contre les manifestants et les militants.

La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme a d'ailleurs rendu un avis le 18 mai dernier sur les dispositifs de lutte contre la radicalisation qui mettent en évidence les amalgames, discriminations, stigmatisations contre-productives et le fait que le travail social est subverti à des fins de renseignement. Ces politiques publiques légitiment aussi une réorientation budgétaire sur des missions sécuritaires. Si les actes terroristes sur notre territoire et ailleurs doivent cesser, nous n'acceptons pas que ce soit au détriment de nos libertés, pour restreindre les missions de service public, pour stigmatiser et diviser la population.

Je vais passer sans transition aux élections.

Les élections législatives viennent de s'achever, le président Macron dispose maintenant d'une large majorité de députés. Néanmoins, les électeurs n'ont pas voulu lui accorder les pleins pouvoirs puisque 58 % se sont

abstenus lors du second tour des élections législatives. A cela s'ajoute près de 10% de vote Blanc et nul ce qui représentent environ 2 millions d'électeurs.

Le gouvernement entend mener une politique d'une grande dureté pour le monde du travail. Les ministres nommés à Bercy vont imposer l'austérité : on annonce déjà plusieurs milliards d'annulations budgétaires. Le premier ministre vient d'annoncer que le déficit de l'état s'est creusé et donc demande à tous ces ministères des économies.

Dans notre secteur, la ministre Madame Vidal annonce une sanctuarisation du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mais la sanctuarisation signifie une baisse des budgets car pour un même périmètre d'une année sur l'autre les besoins augmentent ne seraient-ce que par l'augmentation « naturelle » de la masse salariale dû aux progressions des rémunérations liées à l'ancienneté (GVT : Glissement vieillesse technicité).

Le ministère du travail veut faire adopter à marche forcée une nouvelle loi réformant le Code du Travail sur ordonnance pour aller plus loin dans la dérèglementation du droit du travail. Rappelons ici que Macron était sorti du gouvernement Hollande car celui-ci ne voulait pas aller assez loin entre autre dans la réforme du code du travail avec la loi El Khomri. Cependant plus de 60 % des personnes interrogées rejettent l'idée d'une réforme du Code du travail telle qu'on en connaît aujourd'hui les contours.

Le gouvernement espère parvenir à ses fins avant la fin de l'été. Il met en avant la lutte contre le chômage, première préoccupation des Français. Depuis deux ans maintenant que dure le débat sur le droit du travail, tout le monde s'accorde à dire que celui-ci n'est pour rien dans le chômage. Ce qui est en jeu, c'est une transformation de la relation au travail et à l'emploi des salariés. Le gouvernement veut modifier profondément le contrat de travail. La lutte contre le chômage n'est qu'un prétexte pour mettre en œuvre des mesures de précarité qui existent déjà au Royaume-Uni ou en Allemagne par exemple. Pour eux diminuer le taux de chômage c'est avoir des travailleurs pauvres.

Emmanuel Macron est parvenu à faire exploser le cadre politique et les partis traditionnels. Les syndicats, dont la CGT en tête, sont le seul obstacle qu'il peut rencontrer. Il va donc s'y attaquer. Les informations que nous possédons sur le projet de loi qu'il propose repose sur :

le référendum d'entreprise qui pourra être convoqué à l'initiative de l'employeur sans même l'aval d'un syndicat minoritaire. Le bruit court qu'il réfléchit aussi à donner la possibilité aux comités d'entreprise de négocier des accords. Cela permettra au patronat de contourner les syndicats en suscitant des listes de candidats « libres » aux élections professionnelles. Ça serait une violation de la réglementation internationale. La négociation appartient aux organisations syndicales. Emmanuel Macron ne veut pas transformer le syndicalisme, il veut l'écartier du processus du dialogue social.

Parmi les autres points de réforme du code du travail nous trouvons l'inversion de la hiérarchie des normes, la facilitation des licenciements et le plafonnement des indemnités versées ou encore la fusion des instances représentatives des personnels. Le CDI de projet vient d'être aussi annoncé dans la panoplie de la réforme. Les patrons en rêvent depuis des dizaines d'années. Macron va leur porter sur un plateau tous ce dont ils ont toujours rêvés. Rien d'étonnant, sa campagne a été financée par des patrons, sa politique ne peut que servir le patronat.

Dans une tribune au « Monde », Marie Wierink, chercheuse à l'IRES, fait le bilan négatif des réformes du marché du travail opérées aux Pays-Bas, selon des modalités proches du projet proposé par M Macron. Il y est décrit « les effets pervers » de vingt ans de « flexisécurité », ainsi des retours négatifs sur les conséquences en termes d'emploi et de « compétitivité » sont rapportés dans ce rapport.

Pour la CGT, la loi Travail, adoptée par 49-3 sous la précédente mandature et rejetée par des millions de manifestant-e-s, une large majorité de l'opinion publique et des organisations syndicales, doit être abrogée.

Sous couvert de baisses des cotisations, la CSG montera en puissance et ce sont les conquêtes de 1945 qui seront mises à mal : la sécurité sociale et les régimes de retraite seront attaqués frontalement. Nous avons eu hier un débat riche et intéressant sur ce sujet avec Bernard Friot après la projection du film « la sociale ».

La CGT aura un rôle très important dans ce qui va se jouer dans les mois à venir. En effet l'unité syndicale sur ce sujet n'est pas à l'ordre du jour et tout particulièrement avec la CFDT et même Force ouvrière semble jouer par la voix de son secrétaire général un rôle peu clair.

Jean-Claude Mailly, pour FO s'est dit prêt à discuter dans un entretien aux Échos à la condition que des marges de manœuvre existent. Plutôt favorable à la fusion des instances représentatives du personnel, le syndicat n'est pas hostile à la négociation dans l'entreprise, mais souhaite conserver la suprématie de l'accord de branche.

Quant à la CFDT elle avait soutenu la loi El Khomri, et M Berger a assuré qu'il ne serait pas dans « une

opposition de principe ». Cependant, le plafonnement des indemnités prud'homales n'a pas ses faveurs.

La CGT via Philippe Martinez dénonce le fait que le président de la République veut gérer la France comme une entreprise et l'accuse de vouloir museler les syndicats en les privant de leur prérogative de négociation. Il encourage les militants à aller à la rencontre des salariés. Un rassemblement est organisé le 27 juin près de l'Assemblée pour l'ouverture de la nouvelle législature à 12 heures, place des invalides, à l'appel de l'Urfc CGT, Fo Île-de-France, FSU, Solidaires et Unef.

Le 27, cela ne vous a pas échappé que c'est aujourd'hui... Nous avons un CSN prévu de longue date. Nous ne pouvons le déplacer, de plus il s'agit d'un temps important pour notre syndicat où nous devons prendre des décisions pour l'organisation du prochain congrès et où nous devons également travailler à la construction des luttes de la rentrée. Aussi nous proposons que si une délégation du CSN veut se rendre au rassemblement, sur le temps du déjeuner, cela est tout à fait possible. Nous avons prévu quelques drapeaux du syndicat à cet effet ainsi que des autocollants.

Pour ce qui est du paysage qui se dessine dans la fonction publique. Gageons que les déclinaisons du code du travail auront des conséquences rapides dans la fonction publique en matière de dialogue social et de diminution du nombre des instances par exemple. Nous pouvons également voir facilement comment les CDI de projet pourraient être utilisés dans notre milieu.

Pour ce qui de la dépense publique, Emmanuel Macron entend baisser de 60 milliards d'euros celle-ci sous son quinquennat. Ce sont 120000 suppressions de postes de fonctionnaires dont 70000 au titre de la fonction publique territoriale et 50000 au titre de la fonction publique de l'État.

C'est un «Rendez-vous salarial » annoncé par le ministre, Gérald Darmanin, en 2017, tout en disant qu'il n'y aura pas d'augmentation des salaires.

C'est le développement de la rémunération au mérite alors que la CGT ne cesse d'exiger l'abrogation du RIFSEEP.

C'est la volonté de décorrélérer la valeur du point d'indice des trois versants de la fonction publique et de mettre fin à sa hausse uniforme.

C'est un statut général des fonctionnaires jugé « inapproprié » que Macron entend remettre en cause avec pour commencer le rétablissement du jour de carence.

Dans les universités, l'autonomie réelle proposée par E. Macron, qui va accélérer les lois Pécresse et Fioraso et conduire à des recrutements en dehors du statut de la fonction publique. Les universités vont devoir diversifier leurs ressources : c'est-à-dire augmenter les droits d'inscription. Un papier de l'AEF vient de sortir expliquant que la ministre veut discuter avec les syndicats de restructuration des établissements, pour un passage d'un texte de loi par ordonnance en 2018.

Les organismes de recherche, dont les budgets ont baissé (voir le dernier rapport la cours des comptes à ce sujet) vont de plus en plus dépendre des politiques d'excellence pilotées par Commissariat Général à l'Investissement (CGI). La mission d'innovation du ministère va encore accentuer la mise à mal de la liberté de recherche. Les appels à projets vont continuer, avec la mise en concurrence systématiques des équipes, la précarité et le mal être au travail.

Une délégation de la FERC a été reçue par la ministre de l'enseignement supérieur et la recherche le 23 mai dernier. Le SNTRS-CGT faisait partie de cette délégation.

À cette occasion, nous avons rappelé à la Ministre les points saillants de nos revendications :

- Rétablir des budgets récurrents significatifs pour l'enseignement supérieur et la recherche.
- Mettre fin à la précarité, qui représente plus de 30% du personnel dans les organismes de recherche.

Ces deux points ont été développés en dénonçant « la quasi-exclusivité des budgets alloués à la recherche sur projet » génératrice de précarité et responsable du déséquilibre entre projets de recherche à long terme et ceux à visées plus immédiates, responsable aussi de la casse des collectifs de travail

dans les laboratoires.

- Améliorer les carrières et les rémunérations des personnels de la recherche dans le cadre du statut de fonctionnaire.

La Ministre a répondu « *qu'il lui était impossible aujourd'hui de promettre des budgets de plusieurs milliards, alors qu'elle venait d'arriver...*

Le « I » d'innovation, c'est bien la gestion de la R et D mais je suis aussi convaincue de la nécessité de la recherche fondamentale. L'innovation n'est pas que technologique, ce sont aussi les débouchés professionnels pour les étudiants. Il y a un retard en France, c'est exact, il faut désenclaver la recherche, créer les passerelles entre Recherche et Innovation. Nous avons un ministère de plein exercice, c'est important. Un audit du budget 2017 a été demandé... on attend les résultats pour préparer le budget 2018. A minima il y aura sanctuarisation du budget, le nombre d'étudiant.es augmente donc cela nécessite une montée de budget pour être à niveau constant. Recherche de budget complémentaire mais il faudra des arbitrages.

Importance des organismes publics de recherche, il n'y a aucune volonté de « casser » ces organismes mais il y a nécessité de travailler ensemble entre universités et organismes, d'améliorer ce travail. Les UMR sont les lieux idéaux pour le travail commun, un point d'équilibre. Politique de site cela veut dire être en capacité d'aller chercher d'autres financements pas seulement les financements d'État : il faut aussi rechercher des financements via les collectivités territoriales, locales. Par exemple : des transports pour les étudiant.es, par exemple l'installation d'une entreprise privée qui vient s'installer à côté d'un laboratoire de recherche de renommée internationale. Il faut peut-être revisiter la politique de restructurations, pas forcément de modèle national car il y a des endroits où ça marche actuellement, d'autres où il ne se passe rien. Les comUE sont des instruments de transition, ce n'est pas un aboutissement, il y a des marges d'évolutions structurelles. Les IDEX sont indispensables pour faire exister la recherche française sur la scène internationale. La demande est une gouvernance sur un projet partagé et une stratégie commune, Il n'est écrit nulle part qu'il y a obligation de la perte de l'identité juridique propre pour les établissements se regroupant sous l>IDEX ; la signature unique n'est pas une fin en soi... Pas plus que le classement de Shanghai dans les critères d'évaluation soit une fin en soi. À nous d'établir notre classement et plutôt mesurer les progressions que l'implantation.

Mme Vidal a aussi parlé de politique de site lors de son passage au CNESR le 26 juin 2017. Elle veut plus de souplesse et d'expérimentations, elle veut définir un cadre qui favorise les expérimentations en matière de politique de site mais pas de modèle très éloigné de l'existant. Le sujet politique de site doit être inscrit de façon assez urgente pour aboutir à la fin du 1^{er} semestre 2018. Elle dit là aussi être favorable aux financements par projets, même pour ceux qui n'ont pas été éligibles au PIA.

Au CNESR elle a parlé plus particulièrement de transférer 30 million du PIA (projets investissement d'avenir) pour les flécher sur des projets d'accueil de scientifiques américains en difficulté dans leur pays sur des thématiques sur le climat par ex. Cet argent serait confié au CNRS pour un pilotage des projets... Le président du CNRS nous a dit la même chose lors de la réunion avec les élus au conseil d'administration la veille du conseil d'administration. Mais 30 millions ne représentent pas un vrai transfert budgétaire du PIA vers les organismes. De plus cet argent est fléché sur un projet précis, il s'agit plus d'un coup de communication qu'autre chose.

Les organisations syndicales au CNESER ont fait une déclaration demandant la programmation d'un véritable plan pluriannuel de programmation budgétaire pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Un mot sur le Rifseep : la ministre y est favorable. Les comités techniques des différents organismes après le CNRS votent avant l'été tous la mise en œuvre du RIFSEEP, sous réserve bien sûr que l'arrêté qui doit paraître sur la mise en œuvre du Rifseep soit effectivement publié. Chaque organisme y va de sa mise en application du Rifseep dans son champ. Les dates d'applications sont variables, mais dépendent toutes de l'arrêté d'application. L'INRIA prévoit même une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018.

Parmi l'actualité dans notre milieu je citerai l'action sur les déclassements chercheurs qui viennent de se produire en section 36 au CNRS.

Une intervention sur les déclassements en section 36 du comité national de la recherche scientifique a été faite au dernier conseil d'administration.

Cette année en section 36 du CNRS, trois postes de chargés de recherche 2e classe ont été mis au concours. Fin mars 2017, à l'issue de la procédure d'évaluation effectuée par le jury d'admissibilité de la section 36, deux sociologues ont été classés premiers ex-æquo, deux autres occupant les 4e et 5e places, et deux juristes étant classées en 3e et 6e position.

A l'issue de cette phase d'admissibilité, les propositions de classement de la section ont été examinées par un jury d'admission. Lequel est allé à l'encontre de la décision du jury d'admissibilité en remaniant de fond en comble la liste des candidats admissibles : sur les six candidats classés, les quatre sociologues ont été exclus, ce qui constitue une remise en cause importante du travail du jury d'admissibilité. Cette année, le désaveu dont fait l'objet la section 36 du comité national est sans précédent ; il fait suite à une tendance à l'œuvre depuis plusieurs années qui consiste, de la part des jurys d'admission, à refaire les classements des sections et ce de moins en moins de manière marginale.

Ainsi cette année, trois sections – 35, 36 et 39 – sur les neuf que compte l'INSHS ont subi une modification de leur classement. D'autres sections, dans d'autres instituts ont subi des remaniements au niveau des classements par les jurys d'admission. Nous observons quelques déclassements les années précédentes dans différentes sections. Cependant l'INSHS détient si l'on peut dire la palme des déclassements lors des jurys d'admission. Une mobilisation des scientifiques monte pour dénoncer ce qui vient de se passer.

M Bourdelais a répondu au conseil d'administration suite à cette interpellation : l'immense majorité des classements ne sont pas déclassés. J'ai fait mon travail en mon âme et conscience pour que le recrutement soit du meilleur niveau possible.

Il faut savoir qu'une réunion pourrait être organisée très prochainement au niveau des élus du CoNRS pour organiser les suites des actions sur ce sujet.

Dans le cadre de l'organisation du syndicat je parlerai du travail de mise en œuvre du collectif défense du personnel au sein du SNTRS-CGT.

Nous avons lancé fin mai un questionnaire sur la défense du personnel réalisée en région. En effet, nous savons l'importance de ce travail et du temps consacré par nos militants sur ce dossier. Nous aimerions mettre en place un réseau de camarades qui travaillent sur ces questions. Pour pouvoir s'enrichir les uns les autres des expériences de terrain. Pour pouvoir bénéficier d'une aide de camarades qui au niveau national sont en charge d'apporter une aide aux régions sur la défense du personnel. Il ne s'agit pas pour nous d'avoir une approche descendante du national vers les régions mais bien d'avoir une démarche horizontale avec la création d'un réseau. Nous pensons aussi proposer des formations spécifiques portant sur la défense des personnels en région. Dominique Gonzales, qui a été longtemps en charge de défense du personnel est prête à s'investir pour former les camarades.

A propos de défense du personnel nous avons deux dossiers, pas du même type mais particulièrement chaud en ce moment.

Le premier dont je parlerai se passe à Marseille.

De graves manquements aux conditions de travail décentes ont été portés à la connaissance des organisations syndicales dont le SNTRS-CGT, le SNCS-FSU et le SNPTES dans l'unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes (URMITE) CNRS, Inserm, IRD et Université Aix Marseille. Ce dossier est particulièrement grave, des accusations de harcèlement moral et sexuel sont portées par des personnels à l'encontre d'une partie de leur hiérarchie. L'Inserm a été alerté par le SNTRS-CGT lors de son dernier comité technique en date du 18 mai 2017. Une visite de membres du CSHSCT de l'Inserm et des autres organismes de cette UMR est programmée pour le 7 juillet, elle avait été initialement prévue pour le 7 septembre. Cette affaire doit passer par la protection des personnels des différents organismes.

L'autre dossier dont je voudrais vous parler concerne l'INIST.

Un projet de restructuration de l'INIST se met en place avec suppression du service fourniture de document primaire (FDP), ce service comprend actuellement 13 agents. Il est aussi envisagé comme une prochaine échéance une diminution des personnels sur fonction support pour l'ensemble de l'INIST (passage de plus de

20 % à 8 % des effectifs), plus de 20 postes d'agents seraient concernés. Soit au total une quarantaine de postes seraient impactés suite à cette restructuration. Des agents se sont vu signifier qu'ils n'avaient plus de place à l'INIST et qu'ils devaient aller chercher des postes à la territoriale ou à l'hospitalière !

Nous avons demandé un rendez-vous avec la DGDS sur ce sujet, une délégation composée de camarades de l'INIST et du bureau national la rencontrera mercredi prochain.

Nous avons aussi aujourd'hui le retour des élections au conseil d'administration du CNRS, nous attendons le retour de Lorena Klein qui représente le syndicat au dépouillement qui a lieu ce matin. L'enjeu est important pour le syndicat nous avons la possibilité de reprendre le siège perdu lors de la dernière élection au conseil d'administration et ainsi avoir un siège personnel technique et un siège chercheur.

Nous allons avoir une rentrée du mois de septembre particulièrement « chaude ». Tous les militants de la CGT doivent se mobiliser pour aller vers les personnels dès la rentrée de septembre. Le SNTRS-CGT doit être actif, il doit appeler l'ensemble des personnels des organismes de recherche à se mobiliser contre cette politique clairement asservie aux exigences du patronat. Notre milieu ne sera pas épargné, à commencer par la casse du droit du travail qui aura des conséquences graves sur les conditions et le temps de travail des fonctionnaires. Le CDI de projet est aussi un instrument puissant de la précarisation dans les organismes.

Le SNTRS-CGT doit prendre toutes les initiatives nécessaires pour construire le rapport de force indispensable pour :

- contrer les attaques contre le droit du travail, la sécurité sociale et les retraites
- défendre les emplois de titulaires et résorber la précarité
- rétablir le pouvoir d'achat des fonctionnaires, des CDI et CDD, par l'augmentation du point d'indice et l'amélioration des grilles
- augmenter les budgets des laboratoires et services

Pour cela, nous devons débattre ce matin de l'organisation des luttes dans notre milieu qui devront avoir lieu dès début septembre.

CSN du 27 juin 2017

Ordre du jour :

- actualité revendicative
- construction de la rentrée sociale
- prochain congrès du SNTRS votes sur la date –lieu –ordre du jour
- fiche revendicative (grilles et carrières)
- validation des comptes et bilan trésorerie année 2016

Matin :

Présidence : Daniel Steinmetz

Rapport débat général

- actualité revendicative
- construction de la rentrée sociale

Appel au CSN votes : 48 à l'unanimité

Vote Patrice Moralès au BN votes : 48 pour à l'unanimité, et Julien Dubois à la CE vote : 48 pour à l'unanimité,

CFC Magali Fasseu : Vote : 48 pour à l'unanimité

Après midi

Présidence : Naima Belgareh

- prochain congrès du SNTRS votes sur
 - date vote : pour 47, 1 abstention
 - lieu vote : 46 pour, 2 abstentions
 - ordre du jour vote : 45 pour, 3 absentions
 - coût du mandat vote : 45 pour, 3 absentions
- fiche revendicative (grilles et carrières)
- validation des comptes et bilan trésorerie année 2016, vote : 48 pour à l'unanimité

Appel du CSN du SNTRS-CGT du 27 juin 2017

Le Président Emmanuel Macron dispose maintenant d'une majorité de députés à sa main. Néanmoins, les électrices et les électeurs n'ont pas voulu lui accorder les pleins pouvoirs puisque 58 % de ceux-ci se sont abstenus –un record sous la cinquième République – lors du second tour des élections législatives. A cela s'ajoute près de 10% de votes blancs et nuls, ce qui représente environ 2 million d'électeurs. Le gouvernement entend mener une politique d'une grande dureté pour le monde du travail. Les ministres nommés à Bercy vont imposer l'austérité : on annonce déjà plusieurs milliards d'annulations budgétaires. Dans notre secteur, la seule promesse d'une sanctuarisation du budget de l'ESR sera-t-elle tenue ? Mais déjà la sanctuarisation ne peut qu'être interprétée en termes d'une continuité politique qui a conduit aux gels et suppressions de postes.

Le ministère du travail veut faire adopter à la hussarde une nouvelle loi réformant le Code du Travail par ordonnances pour aller plus loin dans la dérèglementation du droit du travail, l'inversion de la hiérarchie des normes, la facilitation des licenciements et le plafonnement des indemnités versées, le référendum d'entreprise à la seule initiative des employeurs ou encore la fusion des instances représentatives des personnels. Pour la CGT, la loi Travail, adoptée par 49-3 sous la précédente mandature et rejetée par des millions de manifestant-e-s, une large majorité de l'opinion publique et des organisations syndicales, doit être abrogée. Sous couvert de baisses des cotisations, la CSG montera en puissance et ce sont les conquêtes de 1945 qui seraient mises à mal : la sécurité sociale et les régimes de retraite seraient attaqués frontalement.

Emmanuel Macron entend baisser de 60 milliards d'euros la dépense publique sous son quinquennat. Ce sont 120000 suppressions de postes de fonctionnaires dont 70000 au titre de la fonction publique territoriale et 50000 au titre de la fonction publique de l'Etat. C'est un « Rendez-vous salarial » annoncé par le ministre, Gérald Darmanin, en 2017, tout en disant qu'il n'y aura pas d'augmentation des salaires. C'est le développement de la rémunération au mérite alors que la CGT ne cesse d'exiger l'abrogation du RIFSEEP. C'est la volonté de décorrélérer la valeur du point d'indice des trois versants de la fonction publique et de mettre fin à sa hausse uniforme.

C'est un statut général des fonctionnaires jugé « inapproprié » par le candidat Macron qu'il entend remettre en cause. Déjà, le jour de carence sera rétabli.

Dans les universités l'autonomie « réelle », proposée par M Macron va accélérer les lois Pécresse et Fioraso. Avec la mise en place de structures dérogatoires et les recrutements en dehors du statut de la fonction publique, c'est la fin des règles nationales, à l'identique de la casse du droit du travail qui prévoit la primauté des accords d'entreprise sur les conventions collectives nationales. Les universités vont devoir diversifier leurs ressources : c'est-à-dire augmenter les droits d'inscription. Les organismes de recherche vont de plus en plus dépendre des politiques d'excellence pilotées par Commissariat Général à l'Investissement. La mission d'innovation du ministère va encore accentuer la mise à mal de la liberté de recherche. Les appels à projets vont continuer, avec la mise en concurrence systématique des équipes, la précarité et le mal-être au travail.

Le SNTRS-CGT appelle l'ensemble des personnels des organismes de recherche à se mobiliser contre cette politique si clairement asservie aux exigences du patronat. Notre milieu ne sera épargné par aucun de ces projets, à commencer par la casse du droit du travail qui ne serait pas sans conséquence les conditions et le temps de travail des fonctionnaires. Le SNTRS-CGT prendra toutes les initiatives nécessaires pour construire le rapport de force indispensable pour :

- contrer les attaques contre le droit du travail, la sécurité sociale : assurance maladie et retraites,
- défendre les emplois de titulaires et résorber la précarité,
- rétablir le pouvoir d'achat des fonctionnaires, des CDI et CDD, par l'augmentation du point d'indice et l'amélioration des grilles, défendre le pouvoir d'achat des pensions,
- augmenter les budgets des laboratoires et services.